

# Se loger

La Maison de l'Habitat a été créée en 2018 à Annemasse Agglo. Elle est la référence pour toutes les questions liées au logement.

## Quelle est la situation du logement sur Annemasse ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose 25% de logements sociaux et 10% d'accès à la propriété à prix abordable, pour toute construction privée. La Ville a depuis longtemps plus de 25% de logements sociaux. Elle répond aux exigences de la Loi SRU (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains).

Pour l'année 2018, il y a sur Annemasse :

- 16 496 résidences principales ;
- 4 291 logements locatifs sociaux, soit 26.03 % ;
- 5 121 demandeurs de logement (soit 80% des 6428 demandeurs de l'agglomération) ;
- 305 logements sociaux attribués (soit 51% des 599 logements sociaux attribués pour toute l'agglomération).



Depuis juin 2018, le service logement n'est plus en mairie d'Annemasse. Il se trouve à la Maison de l'Habitat, 15 avenue Emile Zola à Annemasse.



## Je cherche un logement social

Vous pouvez déposer une demande de logement social sur internet ou en vous adressant directement à la Maison de l'Habitat.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de la [Maison de l'Habitat](#) .



Vous pensez pouvoir bénéficier d'un logement via la Loi sur le Droit Au Logement Opposable (DALO) ? Le CCAS peut vous fournir un dossier et vous accompagner dans les démarches administratives du DALO.

## Vous souhaitez aller plus loin ou aider une personne en difficultés sociales ou de logement ?

Pour toutes les questions relatives au logement d'urgence consultez le site d'Annemasse Agglo et lisez le [dépliant Services aux personnes sans domicile stable](#) .

## J'ai des questions concernant le logement

Les 12 communes de l'agglomération ont mis en commun leurs moyens pour créer la [Maison de l'Habitat](#)  pour toutes les questions logement.

Il peut s'agir de l'accès au logement social, de renseignements sur un projet de copropriété ou de rénovation. Le choix d'un type de chauffage ou les questions sur le logement indigne et l'insalubrité sont également abordées. Des acteurs spécialisés vous reçoivent lors de permanences.

# J'habite Annemasse et mon logement est insalubre, je souhaite le signaler

L'insalubrité est la conséquence d'un désordre grave ou d'un cumul de désordres dans le logement ou dans l'immeuble. Il peuvent être sanitaires, électriques, résulter d'un incendie ou d'une inondation, venir de parasites...

Annemasse Agglo vous guide sur les démarches à effectuer pour [signaler l'insalubrité](#) de votre logement.

Vous y trouverez la description de la 1ère étape, la saisine du propriétaire des lieux. C'est à dire, remplir une [fiche de prédiagnostic](#) et l'envoyer par courrier à votre propriétaire.

Sans réponse de sa part après le délai d'un mois, vous pourrez passer à la 2ème étape. Vous pourrez alors saisir le Maire de votre commune. La notice "[Que faire en cas de problème dans mon logement ?](#)" détaille la marche à suivre.

## Pour aller plus loin

Consulter la page [habitat insalubre du site service-public.fr](#)



MAIRIE D'ANNEMASSE  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h